



Image de synthèse pour la future place Saint-Mathieu

Présentation de la Charte des Espaces Publics

Les espaces publics, qui se trouvent bien souvent sur le domaine communal, représentent un enjeu majeur dans l'aménagement du territoire. Les places, parcs, rues, etc. jouent en effet un rôle décisif dans la qualité de vie et contribuent de manière significative au bien vivre ensemble. Alors que la commune est à l'aube de développements importants, concevoir des espaces publics de qualité est l'une des clés pour créer de nouveaux quartiers vivants, animés et humains. Afin de garantir les intérêts de Bernex dans ce domaine, la commune s'est récemment dotée d'une «Charte des Espaces Publics».

Bernex Est: le début de grandes transformations pour la Commune

La Commune de Bernex est à l'aube d'importants changements qui vont transformer son territoire. En effet, le Grand projet de Bernex amène avec lui la création de nouveaux quartiers et donc de nouveaux emplois et logements, mais aussi des infrastructures, des services, des commerces et des espaces publics essentiels au cadre de vie des Bernésiens actuels et futurs.

Suite au processus de concertation mené par l'Etat de Genève, les premiers plans localisés de quartier de Saint-Mathieu et de Grouet vont être prochainement mis à l'enquête publique.

Les travaux de prolongation du tram jusqu'à Vailly et du boulevard des Abarois devraient débuter en même temps que la construction de ces nouveaux quartiers.

Les espaces publics: des vecteurs de qualité de vie

Les espaces publics constituent des espaces de vie pour les Bernésiens, que ce soit les rues, les places, les terrasses, les parcs, les jardins, etc. Ils jouent un rôle fondamental dans la qualité de vie de chacun, car ils encouragent la rencontre, la promenade, le jeu, la mobilité ou encore le sport dans un espace commun que chacun peut s'approprier. Ils rythment les promenades avec des paysages changeants d'un espace à l'autre, selon les heures et les saisons. Ils invitent à s'arrêter avec des aménagements: bancs, fontaine, etc.

La charte des espaces publics: une cohérence d'ensemble

Les espaces publics majeurs se trouvent la plupart du temps, sur les domaines communaux. Il revient à la commune de les concevoir, de les aménager et de les entretenir. La qualité de ces espaces est alors le véritable enjeu pour la commune dans la construction de nouveaux quartiers.

En effet, à Genève, les communes ne disposent que de faibles compétences en matière d'aménagement. Celles-ci sont largement en mains cantonales. De plus, la construction des quartiers sera réalisée par des porteurs de projet privés.

Face à ces deux acteurs, la marge de manœuvre de la commune est donc très faible. Cette marge de manœuvre consiste principalement à convaincre l'Etat et les privés de tenir compte des réalités locales. Ces réalités locales se concrétisent par un instrument d'aménagement communal, la Charte des Espaces Publics.

Cette charte permettra de garantir la prise en compte de l'intérêt des Bernésiens dans l'aménagement des espaces publics et dialoguer avec les porteurs de projet qui développent ces nouveaux quartiers.

De plus, la charte a pour but d'assurer la continuité, la lisibilité et l'identité des espaces publics et du réseau de mobilité douce. Elle doit aussi permettre de mettre en place des aménagements cohérents entre les nouveaux quartiers et le village de Bernex. Elle est également un outil concret qui précise les intentions de la commune en termes d'espaces publics

pour les nouveaux quartiers, un guide qui rassemble des recommandations et des bonnes pratiques en matière d'aménagement. Elle donne ainsi une première image de ces espaces.

La charte est un document composé majoritairement de plans, de coupes et d'images de référence. Elle est divisée en trois parcours qui partent des futurs quartiers de Saint-Mathieu et Grouet mais aussi le long du futur boulevard de Chancy pour aller vers l'ancien Bernex. Tout au long de ces itinéraires, la charte précise quels types d'espaces publics sont souhaités (place, placette, parvis, promenade) et à quels usages ils sont destinés (promenade, liaison cyclable, jeu, etc.). Elle offre aussi des indications sur la manière d'animer l'espace public avec des terrasses, des activités socio-culturelles (videgrenier, fête de quartier).

Par exemple, elle donne des recommandations pour l'aménagement de la future place Saint-Mathieu qui deviendra un espace public important pour le quartier du même nom. La circulation sur la route de Pré-Marais sera apaisée et la future place Saint-Mathieu sera bordée par une zone 30 et devra être arborée. Elle devra aussi accueillir des commerces et des services de proximité aux rez-de-chaussée des immeubles et

éventuellement un nouvel arrêt de bus pour donner de la vie à la place et encourager les habitants à s'approprier l'espace et s'y rencontrer pour créer du lien social.

Dans le futur quartier de Grouet, la place du Stand sera bordée par un nouvel équipement public à définir qui accueillera de nombreux Bernésiens. Elle sera aménagée avec une zone piétonne et cyclable qui permettra d'en faire un espace public largement appropriable. La charte indique que la place devra être arborée et qu'aucun trafic ni stationnement automobile n'y sera autorisé. La place rejoindra également le futur parc de Borbaz qui sera un espace vert ouvert à tous entre le quartier et l'espace agricole.

La charte donne aussi des recommandations qui peuvent s'appliquer sur l'ensemble de la commune. Par exemple, les espaces publics joueront aussi un rôle pour aider les habitants et les visiteurs à découvrir ce nouveau Bernex. Ainsi, un même mobilier urbain pour les nouveaux quartiers et pour l'ancien Bernex peut consolider une forme de continuité à l'espace public et rappeler aux usagers qu'ils se trouvent bel et bien à Bernex. De même, une signalisation à l'usage des piétons ou des cyclistes permet

d'indiquer des points de référence de la commune comme la Mairie, le Signal, la voie verte, le parc agro-urbain et encore une fois aider à s'orienter. Ces continuités dans l'aménagement de l'espace public permettent aussi de donner une identité cohérente et un langage unique à Bernex. De faire le lien entre le Bernex aujourd'hui bâti et les nouveaux quartiers.

Les espaces publics sont imaginés et créés en croisant différents savoirs professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues) avec ceux des habitants. Ce sont ces derniers qui ont les meilleures connaissances de la réalité de ces espaces car ils les pratiquent tous les jours. C'est pourquoi la commune souhaite présenter la Charte des Espaces Publics aux personnes intéressées, sous la forme de visites, en parcourant ensemble directement l'espace public permettant à chacun de s'exprimer.

La charte est un instrument évolutif. Si le Conseil municipal l'a adopté à l'unanimité en décembre 2016, l'expertise des Bernésiens pourra, dans les années à venir, compléter et améliorer ce document.

Image de synthèse pour la future place du Stand

